

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°18

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (4) :

M.PICHON

M.BARBOT

Mme DE COURREGES

M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINÉ

OBJET : Don de matériel du CSAD-C à la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault

Châtellerault disposait sur son territoire de deux salles de gymnastique :

- Un équipement communal : la salle de la Gornière, située rue Léon Petit, mise en service en 1969. D'une superficie de 530 m², elle accueillait principalement la section gymnastique du CSAD-C (Clud sportif et artistique de la défense - Châtellerault), ainsi que des scolaires et collégiens.

- Un équipement communautaire depuis le 1er janvier 2017 : la salle de la Marronnerie, située Rue Raymond Pitet, mise en service en 1982. D'une superficie de 600 m², elle est attenante au gymnase de la Marronnerie. Elle accueille la section gymnastique du CSAD-C, ainsi que les collégiens du collège voisin George Sand.

La salle de la Gornière était un équipement sportif vieillissant qui présentait notamment des fuites au niveau de la couverture et ne garantissait plus les conditions d'accueil confortables aux utilisateurs scolaires et associatifs.

La commune de Châtellerault qui développe un programme complet d'aménagement des bords de Vienne a procédé à la déconstruction de la salle de gymnastique de la Gornière en mai 2018.

La création d'une nouvelle salle de gymnastique à la Marronnerie est venue compenser les espaces perdus et permet d'accueillir les activités jusqu'alors pratiquées à la salle de la Gornière.

La réorganisation des espaces de gymnastique a entraîné un questionnement sur la mise en place et la maintenance du matériel (agrès, tapis, ...) gymnique.

La collectivité a fait l'acquisition d'un praticable neuf (tapis de gymnastique) et a souhaité que l'association lui transfère le matériel de gymnastique afin que celle-ci en assure les contrôles nécessaires et les réparations utiles au bon fonctionnement de la salle de gymnastique.

Le CSAD-C se propose donc de procéder au don du matériel pour une valeur de 4.400 €. L'association ne demandera pas de compensation financière pour ce transfert de matériel à Grand Châtellerault puisque cela lui permettra de se décharger par la suite de la maintenance et des contrôles obligatoires.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°18

page 2/2

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3.II.3.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

CONSIDÉRANT le courriel en date du 18 juin 2018 de M. MAILLARD, responsable du CSAD-C autorisant le transfert du matériel (liste complète en annexe),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la maintenance du matériel gymnique,

CONSIDÉRANT que Grand Châtellerault est responsable du maintien en bon état de fonctionnement des matériels mis à disposition des utilisateurs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accepter le don du matériel listé du CSAD-C à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ces opérations,

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 11/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER